LEGENDE

- Limite communale
- Limite de zone
- Espace boisé classé à protéger, à conserver ou à créer (article L.130-1 du Code de l'Urbanisme)
- Emplacement réservé
- Partie visible sur un autre plan
- Terrains cultivés à protéger (article L.123-1-9° du Code de l'Urbanisme)
- Bosquet à préserver (article L.123-1-7° du Code de l'Urbanisme)
- Plantations à réaliser (article R.123-9-13° du Code de l'Urbanisme)
- Arbre isolé à protéger (article L.123-1-7° du Code de l'Urbanisme)
- Immeubles à protéger (article L.123-1-7° du Code de l'Urbanisme)
- Espace boisé à protéger (article L.123-1-7° du Code de l'Urbanisme)
- Cône de visibilité inconstructible
- Marge de recul à respecter

UA	Zone urbaine ancienne d'habitat et de services
UA a	Secteur urbain ancien spécifique (implantation et hauteur des constructions)
UA b	Secteur urbain ancien soumis à des dispositions règlementaires particulières
UC	Zone urbaine d'habitat collectif
UD a	Secteur urbain récent qui présente un parcellaire de grande taille
UD b	Secteur urbain récent qui présente un parcellaire de taille moyenne
UD c	Secteur urbain récent qui présente un parcellaire de petite taille
UE	Zone urbaine à vocation d'activités économiques et tertiaires
UI	Zone urbaine à vocation industrielle
1 AU h1	Zone d'extension future à vocation d'habitat, urbanisable de suite soumise à des orientations particulières d'aménagement
1 AU h3	Zone d'extension future à vocation d'habitat, urbanisable de suite soumise à des orientations particulières d'aménagement
1 AU h4	Zone d'extension future à vocation d'habitat, urbanisable de suite soumise à des orientations particulières d'aménagement
1 AU m	Zone d'extension future destinée à l'accueil d'activités tertiaires, urbanisable de suite
2 AU h	Zone d'extension future à vocation d'habitat, urbanisable après modification du PLU
2 AU h2	Zone d'extension future à vocation d'habitat soumise à des orientations particulières d'aménagement dont l'ouverture à l'urbanisation est subordonnée à la modification du PLU
2 AU m	Zone d'extension future à vocation mixte (habitat, tertiaire, services) urbanisable après modification du PLU
N	Zone naturelle à protéger
N a	Secteur bâti en zone naturelle
N L	Secteur bâti en zone naturelle à vocation de loisirs

verdi
Ensemble et sur mesure
Verdi Conseil Coeur de France
PAE du Haut-Villé
2 Rue Jean-Baptiste Godin
60 000 BEAUVAIS
Téléphone : 03.44.48.26.50

COMMUNE DE BELLE-EGLISE

PLAN LOCAL D'URBANISME

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1

Vu pour être annexé à la délibération en date du :

6b

PLAN DE DECOUPAGE EN ZONES
Village

ECHELLE : 1/2000e